

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 26 janvier 2023

**Présents :** CIEPLAK Pascale, BLADIER-SIGAUD Céline, PICAULT Catherine, MOUNAL Fabrice, BAUDIN Danièle, GAUTHIER KUPCZAK Catherine, MEILHAC Delphine, MOURLON Dominique, PETRICOLA David, VITET Laurent.

**Absents ayant donné procuration :**

- DEJAMMES Elodie procuration à MEILHAC Delphine
- FERNANDEZ Michel procuration à BLADIER SIGAUD Céline
- MAURIE Julien procuration à MOUNAL Fabrice

**Secrétaire de la séance :** Catherine GAUTHIER

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2022
- Proposition de prestation « Public Labos » : prélèvements et analyses d'eaux pour la recherche de légionnelles
- Admission en non-valeur : Eau et Assainissement
- Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot
- Devis pour changement du radar pédagogique
- Programme voirie 2023 (CAUVALDOR)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire Habitat
- Délibération pour augmentation du temps de travail pour un agent territorial
- Projet de statuts de la Société Publique Locale (CAUVALDOR Expansion)
- Olympiades Viticoles à Glanes le 17 juin 2023
- Questions et informations diverses

**La séance est ouverte à 20h35**

## **1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2022**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

## **2 – Proposition de prestation « Public Labos » : prélèvements et analyses d'eaux pour la recherche de légionnelles**

Chaque année, un contrôle de l'eau chaude aux vestiaires du stade est effectué dans le cadre de la recherche de légionnelle. Le coût de cette opération effectuée par « Public Labos » est de 195,58 euros.

Prestation validée par le conseil municipal.

## **3 – Admission en non-valeur : Eau et Assainissement**

Les montants des admissions en non-valeur s'élèvent à 56,94 euros pour l'eau et à 182,69 euros pour l'assainissement.

## **4 – Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot**

Après concertation, le conseil municipal ne souhaite pas renouveler l'adhésion pour un montant de 1.157,00 euros auprès du Syndicat Départemental d'Architecture et d'Ingénierie du Lot.

## **5 - Devis pour changement du radar pédagogique**

Le radar pédagogique situé à l'entrée Ouest de Puybrun n'est plus en état de fonctionnement.

Il a été décidé de le remplacer afin d'inciter les conducteurs de véhicules à ralentir.

Cout de cet achat : 1.793,00 euros HT

Une demande de subvention va être déposée au Département dans le cadre des Amendes de Police.

## **6 - Programme voirie 2023 (CAUVALDOR)**

Dans le programme voirie 2023, trois propositions ont été faites auprès de CAUVALDOR.

La commune de Puybrun a droit à 580 mètres linéaires de travaux.

Sont concernés :

- La rue des Vignoles qui sera ensuite mise en sens unique de la rue Nationale à la rue du Couderc
- La rue du Couderc de la rue des Arts au carrefour de l'avenue de la Station.
- La rue du Lac, de la rue du Couderc à la rue Nationale.

Travaux validés par la commission « Voirie ».

Quant à la rue du Pont, les derniers travaux seront réalisés au printemps.

## **7 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire Habitat**

Dans le cadre de l'avancement du PLUIh, diverses réunions ont eu lieu. Elles permettent aux communes de travailler avec le service ADS de CAUVALDOR sur les zonages des terrains.

## **8 - Projet de statuts de la Société Publique Locale (CAUVALDOR Expansion)**

Suite à la création de la société publique locale CAUVALDEX pour la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique, une adhésion est demandée à toutes les communes du territoire CAUVALDOR pour un montant de 150 euros.

## **9 - Olympiades Viticoles à Glanes le 17 juin 2023**

La commune et le Comité des Fêtes de Glanes organisent le 17 juin prochain : Les Olympiades Viticoles.

Chaque commune du canton « Cère et Dordogne » sera représentée par des volontaires pour participer à cette journée festive et sportive.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**